

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES SURFACES EN ERP ET QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Le nettoyage comme la désinfection des objets, des sols et des surfaces s'effectuent toujours en aérant les locaux, en l'absence des occupants et en utilisant des équipements adaptés de protection de la peau (gants de ménage).

• **Si vous êtes dans un établissement, ne présentant pas de public fragilisé et en l'absence de risque épidémique**, un nettoyage soigneux suffit et une désinfection des surfaces n'est pas nécessaire.

C'est le cas en règle générale des crèches, des écoles et des autres établissements d'enseignement ou accueillants des enfants. Dans ce cas, l'usage d'un détergent et un rinçage suffisent. Sur les surfaces ayant été au contact de substances corporelles comme c'est le cas des toilettes et des tables à langer, l'usage de vinaigre blanc pur, suivi d'un rinçage à l'eau sera nécessaire.

• **Dans un établissement accueillant des personnes à risque, notamment des personnes âgées dépendantes, dans un espace de préparation de denrées alimentaires (cuisine) ou en cas de risque épidémique**, après l'étape du nettoyage, une désinfection sera nécessaire :

Le vinaigre blanc ne présente pas une action biocide suffisante, en particulier sur les virus. Il peut cependant continuer à être utilisé dilué en tant que détergent, mais son action sera complétée soit :

+ Par un nettoyage vapeur à 150°C avec une pression de 5 bars, qui évitera de recourir aux produits d'entretien.

+ Par l'usage d'un désinfectant homologué respectant la norme NF EN 14 476. Il en existe différentes déclinaisons : désinfectants ou détergents / désinfectants agréés pour l'usage en collectivité.



• **Le plan national santé environnement (PNSE4) met en garde contre l'usage systématique des désinfectants :**

«Afin de protéger la santé humaine, animale et environnementale, il est nécessaire de s'inscrire dans une démarche d'usage raisonné des désinfectants. Comme pour les antibiotiques, le recours aux désinfectants ne doit pas devenir automatique. Réduire le recours aux désinfectants est essentiel pour limiter la dispersion dans l'environnement de ces produits (notamment les lingettes désinfectantes) qui peuvent entraîner des déséquilibres des écosystèmes ainsi que l'apparition de phénomènes de résistance.»

ATTENTION

• L'eau de javel dont l'usage est interdit par beaucoup de collectivités présente des risques importants pour la santé, notamment en cas de mélange avec un acide (par exemple du vinaigre). Un gaz très irritant pour les voies respiratoires (dichlore) se dégage, pouvant en local fermé provoquer des lésions respiratoires graves.

• L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) déconseille l'usage de dispositifs de nettoyage utilisant l'eau ozonée. Le processus de génération de l'ozone en se combinant avec certains gaz de l'air ambiant peut provoquer la génération d'oxydes d'azotes, irritants pour les yeux et les voies respiratoires.



AGIR pour une meilleure qualité de l'air dans votre établissement